

Date de mise à jour : 2025-05-29

# Politique-cadre d'approvisionnement responsable de Sollio Groupe Coopératif

## 1. Introduction

---

Cette politique cadre fait partie intégrante d'une démarche d'entreprise responsable, structurée et cohérente. La nature coopérative de Sollio Groupe Coopératif fait en sorte que l'organisation s'inscrit, fondamentalement, dans une logique de responsabilité d'entreprise. Que ce soit par son soutien aux productions locales et respectueuses de l'environnement ou ses investissements structurants, les actions de Sollio Groupe Coopératif favorisent la pérennité des entreprises, des membres et des communautés.

Par l'entremise de cette politique cadre, Sollio Groupe Coopératif vise à clarifier ses ambitions en matière d'approvisionnement responsable afin de bâtir et cultiver des relations durables avec ses partenaires d'affaires, tout en maintenant des standards élevés dans ses pratiques d'approvisionnement responsable.

Aux fins de cette politique-cadre, le terme « *groupe* » fait référence à la Société mère, à ses 3 divisions ainsi qu'aux filiales en pleine propriété ou en partenariat sous contrôle.

## 2. Engagement et ambitions

---

Cette politique-cadre vise à assurer la mise en place des pratiques d'approvisionnement responsable à l'échelle du groupe. Elle permettra de guider efficacement les actions opérationnelles de vérification diligente en matière d'éthique et de réputation pour les fournisseurs, tout en assurant que les lois en vigueur soient respectées.

### 1.1 Notre engagement

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité d'entreprise (RE), Sollio Groupe coopératif s'est engagé dans une démarche d'approvisionnement responsable concrète, structurée et pragmatique, appuyée sur les principes directeurs suivants :

- **Cohérence avec la mission et les valeurs du groupe** — Le groupe assure, via ses pratiques d'approvisionnement responsable, la cohérence entre les valeurs affichées et les actions posées, y compris dans la manière dont il interagit avec ses partenaires d'affaires ;
- **Application à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement** — Le groupe s'engage à étendre ses pratiques d'approvisionnement responsable à l'ensemble de ses fournisseurs directs et, dans la mesure du possible et du raisonnable, à l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement ;
- **Transparence et responsabilité sociétale** — Le groupe s'efforce de promouvoir et mettre en œuvre des standards éthiques, sociaux et environnementaux élevés (*voir section 1.2*) à travers ses processus d'approvisionnement, en collaborant activement avec ses partenaires pour assurer une transparence et une responsabilité accrues tout au long de la chaîne de valeur.

### 1.2 Nos ambitions en matière d'approvisionnement responsable

Les 6 ambitions présentées ci-dessous s'articulent autour des trois piliers fondamentaux (*planète, prospérité et humain*) présents dans la démarche en responsabilité d'entreprise du groupe. Ces ambitions définissent les orientations stratégiques essentielles visant à guider le groupe dans ses relations d'affaires avec les fournisseurs et à renforcer l'engagement en matière de responsabilité d'entreprise.

**PLANÈTE** : Collaborer avec les partenaires dans le développement, la mise à l'essai et le perfectionnement de solutions novatrices qui permettent de diminuer les impacts environnementaux.

- **Renforcer notre résilience climatique** : réduire les émissions de gaz à effet de serre, optimiser la gestion énergétique et collaborer avec des fournisseurs engagés dans l'adaptation aux changements climatiques.
- **Limiter l'incidence des opérations sur les ressources naturelles et les écosystèmes** : utiliser les ressources naturelles de manière responsable et protéger les écosystèmes.
- **Réduire les déchets et favoriser des pratiques d'économie circulaire** : prendre en compte la durée de vie des produits, leur recyclabilité et leur réparabilité.

**PROSPÉRITÉ** : Contribuer au développement économique et social dans les régions et l'agriculture durable.

- **Encourager l'économie coopérative, sociale et locale** : travailler étroitement avec les producteurs et autres acteurs du milieu agroalimentaire et mettre en valeur le modèle d'affaires coopératif dans la façon de conduire les activités économiques.
- **Transparence et traçabilité** : promouvoir des produits sains et de qualité auprès des clients tout en assurant la traçabilité et la transparence.

**HUMAIN** : Soutenir un changement positif global auprès des partenaires afin de promouvoir l'inclusion sociale et le respect des droits de la personne.

- **Respect des droits fondamentaux** : assurer le respect des droits du travail et promouvoir des conditions d'emploi équitables et dignes auprès des fournisseurs.

Ces éléments servent de cadre directeur pour l'ensemble du groupe, assurant une approche cohérente et intégrée de la RE dans les activités et interactions avec les parties prenantes.

### 3. Attentes et amélioration continue

---

Ces ambitions se doivent d'être intégrées aux processus d'approvisionnement pour concrétiser les ambitions énumérées. Pour le faire, chaque entité du groupe doit :

- **S'assurer de partager et respecter les principes directeurs présentés** et utiliser ceux-ci comme un guide dans les pratiques d'approvisionnement ;
- **Se doter d'un code de conduite des fournisseurs** qui présente les valeurs du groupe, les attentes envers les fournisseurs et les sous-traitants, ainsi que l'engagement attendu. Minimalement, le code de conduite des fournisseurs doit être rendu accessible en ligne ou en l'adjoignant aux documents contractuels. Il est souhaitable d'exiger la signature du Code afin d'attester la prise en compte et l'engagement ;
- **Se doter d'une politique d'approvisionnement** qui décrit minimalement les principaux rôles et responsabilités, les processus, les méthodes et les règles d'approvisionnement ;
- **Identifier les risques et opportunités ESG en lien avec les catégories d'achats** afin de prioriser les critères ESG les plus pertinents. Ceux-ci doivent être mis à jour sur une base régulière, aux trois ans ;
- **Intégrer des critères ESG adaptés selon les catégories de produits ou services** au processus de sélection des fournisseurs afin d'évaluer de manière objective la performance environnementale, sociale et de gouvernance, en plus de l'évaluation technique et commerciale ;
- **Intégrer des critères ESG au processus de suivi de la performance** des fournisseurs stratégiques ;
- **Établir des d'indicateurs clés de suivi de la performance et des cibles** afin de mesurer et suivre les progrès et d'identifier les domaines nécessitant des ajustements.

De façon additionnelle aux mesures mises en place, il est attendu en matière de mise en œuvre et d'amélioration continue de :

- **Former les équipes** afin d'assurer que chaque partie prenante comprend les objectifs de la politique-cadre et possède les compétences nécessaires pour les atteindre ;
- **Mettre à jour les outils de développement durable**, tel que le guide d'approvisionnement responsable, pour refléter les évolutions réglementaires, les exigences et la maturité du marché en matière de durabilité ;
- **Intégrer des clauses contractuelles au processus de gestion des contrats**, qui définissent de manière précise les attentes de l'entreprise en matière de durabilité et de responsabilité d'entreprise.

#### 4. Gouvernance, rôles et responsabilités

---

Dans le but d'assurer un suivi des ambitions et performances en matière d'approvisionnement responsable, Sollio Groupe Coopératif engage chaque pilier de gouvernance interne.

**Le conseil d'administration (CA)** de Sollio Groupe Coopératif est l'entité qui chapeaute et encadre les démarches de responsabilité d'entreprise. Le Comité RE du CA doit assurer le suivi de cette politique-cadre.

**Le chef de la direction** s'assure que les priorités en lien avec la politique cadre d'approvisionnement responsable soient intégrées à la stratégie d'affaires et que les objectifs sont atteints. Le chef de la direction est responsable de s'assurer de l'application de la politique-cadre d'approvisionnement responsable.

**La vice-présidence principale Affaires publiques, coopératives et responsabilité d'entreprise** est chargée de supporter Sollio Groupe Coopératif et les divisions dans le déploiement de la stratégie RE. Elle est responsable de :

- Réaliser une reddition de compte, sur une base périodique, au Comité RE du CA ainsi qu'au chef de la direction de SGC
- Proposer des solutions innovantes permettant l'amélioration continue et le développement durable ;
- D'assurer, en étroite collaboration avec la vice-présidence du Secrétariat général et affaires juridiques, une veille légale et réglementaire afin de demeurer au fait des nouvelles exigences en lien avec la responsabilité sociale dans les chaînes d'approvisionnement et d'effectuer la mise à jour continue des bonnes pratiques applicables ;
- De mettre à jour cette politique aux 3 ans en collaboration avec les divisions.

## 5. Conformité, suivi des performances et reddition de comptes

---

Sollio Groupe Coopératif met en place des mesures de redditions de compte afin que tous les établissements visés par la présente politique-cadre soient conformes aux lois, aux règlements environnementaux et aux autres exigences applicables. Sollio Groupe Coopératif s'engage à respecter toutes les normes applicables, y compris celles visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Chaque division et filiale est responsable de l'actualisation de ses politiques et Code de conduite des fournisseurs, afin d'y intégrer des principes de durabilité et de responsabilité sociale. Elles doivent déployer des pratiques d'approvisionnement responsables rigoureuses à travers l'évaluation des risques, l'engagement des parties prenantes et la définition d'indicateurs de performance clé. Elles doivent aussi se conformer à la présente politique-cadre. Pour assurer un suivi rapproché des performances, les pratiques d'approvisionnement responsables traitent notamment de l'évolution de la responsabilité d'entreprise, ainsi que des actions d'amélioration et de gestion des risques, le cas échéant. Les performances en matière de responsabilité d'entreprise et les progrès par rapport aux ambitions sont également communiqués publiquement via le rapport annuel de responsabilité d'entreprise.

## 6. Relations avec les parties prenantes

---

Le groupe s'assure d'instaurer des directives d'approvisionnement responsable claires, de collaborer avec les fournisseurs pour identifier des opportunités d'innovation durable, en plus d'être à l'écoute de leurs attentes et préoccupations et de s'efforcer d'améliorer continuellement les relations commerciales.

Il est attendu des fournisseurs de respecter les attentes en matière de responsabilité d'entreprise spécifiées dans le Code de conduite des fournisseurs, d'avoir pris des engagements en matière de durabilité, de fournir des preuves de leurs pratiques responsables, d'améliorer continuellement leurs pratiques, de communiquer toute mise à jour concernant leurs processus d'affaires dans la mesure du possible, et au besoin, de participer à des audits pour évaluer leur conformité aux normes de durabilité.

## 7. Formation et sensibilisation

---

Le groupe est responsable de mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation en matière d'approvisionnement responsable à l'intention des employés, gestionnaires et administrateurs. La société mère joue également un rôle pour favoriser la collaboration et le partage des meilleures pratiques entre les entités dans le but de maximiser les synergies.

## 8. Périmètre d'application et révision de la politique

---

Cette politique-cadre s'applique à la Société mère de Sollio Groupe Coopératif et les politiques d'approvisionnement responsable de ses divisions et filiales en pleine propriété ou en partenariat sous contrôle.

De ce point de vue, il est essentiel pour chacune des divisions et filiales concernées de veiller à ce que l'ensemble de la gouvernance et des processus afférents aux principes et activités décrits dans la politique-cadre soient alignés et conformes à ceux mis en œuvre en leur sein, tout en favorisant l'évolution constante des pratiques d'approvisionnement responsable. Ce faisant, une approche cohérente et standardisée est favorisée à travers le groupe, tant au niveau des ambitions fixées que des pratiques en place.

En termes de biens et services, aucune restriction à la portée des achats concernés par les principes énoncés dans cette politique-cadre n'est établie. Il est à noter que certaines catégories d'achats identifiées comme plus risquées ou présentant davantage d'opportunités sont priorisées pour chacune des divisions et devraient, à ce titre, faire l'objet d'efforts et de considérations supplémentaires par les parties prenantes.

Cette politique est rendue disponible sur demande aux parties prenantes intéressées. Une version abrégée se retrouve également sur le site web de Sollio Groupe Coopératif. Celle-ci est affichée dans l'ensemble des établissements concernés.

Sollio Groupe Coopératif s'engage à réviser cette politique-cadre de manière régulière et à y apporter les changements requis afin qu'elle reflète les priorités et engagements en matière d'approvisionnement responsable, ainsi que les attentes prioritaires de ses parties prenantes.

## 9. Signature

---

Cette Politique-cadre est signée par le chef de la direction de Sollio Groupe Coopératif avec le mois et l'année.

## 10. Annexe

---

### 9.1 Définitions

- **Groupe** : fait référence à la Société mère, ses 3 divisions ainsi qu'aux filiales en pleine propriété ou en partenariat sous contrôle.
- **Approvisionnement responsable** : Processus d'acquisition de biens et de services qui prend en compte des critères économiques, sociaux et environnementaux, afin de minimiser les impacts négatifs et de maximiser les bénéfices pour toutes les parties prenantes.
- **Approvisionnement stratégique** : Processus qui vise à optimiser la sélection des fournisseurs et la gestion des contrats en lien avec les objectifs de performance et de responsabilité d'entreprise de Sollio Groupe Coopératif. L'intégration des principes d'approvisionnement responsable tout au long du processus permet de gérer les risques ESG de façon proactive et de capturer les opportunités d'affaires.
- **Audit** : Processus d'évaluation systématique des pratiques d'un fournisseur pour déterminer leur conformité aux normes de durabilité établies.
- **Critères d'évaluation** : Ensemble de normes et de paramètres utilisés pour évaluer les fournisseurs et leurs pratiques, en tenant compte de la durabilité et de la responsabilité sociale.
- **Développement durable** : Concept qui vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il repose sur trois piliers principaux : l'économie, le social et l'environnement.
- **Durabilité** : Capacité à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, en intégrant des considérations environnementales, sociales et économiques.
- **Fournisseur** : Entité ou individu qui fournit des biens ou des services à une organisation, et qui doit respecter des normes de durabilité et de responsabilité sociale.
- **Gestion des contrats** : Processus qui vise à encadrer et formaliser les exigences attendues des fournisseurs, notamment en matière d'ESG, afin d'assurer la conformité et le suivi des exigences de Sollio Groupe Coopératif en matière d'approvisionnement responsable.
- **Gestion de la performance des fournisseurs** : Processus qui vise à garantir que les partenaires d'affaires de Sollio Groupe Coopératif respectent les normes en termes de développement durable, d'éthique et de responsabilité d'entreprise.

- **Responsabilité d'Entreprise (RE)** : Engagement à contribuer au développement durable tout en prenant en compte des impacts de ses activités sur la société et l'environnement.